

Commission des Affaires intérieures

Commission de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

Commission de la Mobilité et des Travaux publics

Procès-verbal de la réunion du 6 juin 2024

Ordre du jour :

De 09h00 à 10h00 en réunion jointe

1. Demande de la sensibilité politique déi gréng du 21 mai 2024
au sujet :
 - de la gestion des risques liés aux fortes précipitations des 17 et 18 mai 2024 et des inondations subséquentes ;
 - d'une « menace » rapportée par un journal dans son édition du 20 mai 2024

À partir de 10h00, uniquement pour les membres de la Commission de la Mobilité et des Travaux publics

2. 8322 Projet de loi relative au financement du contrat entre l'État et la Société nationale des Chemins de Fer luxembourgeois concernant le service de transports de voyageurs par autobus
 - Rapporteur : Monsieur Gusty Graas
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport

*

Présents : M. Dan Biancalana, Mme Taina Bofferding remplaçant M. Claude Haagen, Mme Liz Braz, M. Emile Eicher, M. Luc Emering, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Max Hengel, M. Fernand Kartheiser, M. Marc Lies, Mme Nathalie Morgenthaler, Mme Lydie Polfer, M. Meris Sehovic, Mme Stéphanie Weydert remplaçant M. Laurent Mosar, membres de la Commission des Affaires intérieures

Mme Barbara Agostino, M. Dan Biancalana, M. Jeff Boonen, Mme Claire Delcourt, M. Alex Donnersbach, M. Luc Emering, M. Jeff Engelen, M. Franz Fayot, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, Mme Françoise Kemp, Mme Mandy Minella, Mme Octavie Modert remplaçant M. Christophe Hansen, M. David Wagner, Mme Joëlle Welfring, membres de la Commission de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

M. Ben Polidori, observateur délégué

Mme Corinne Cahen, Mme Francine Closener, M. Yves Cruchten, Mme Claire Delcourt, M. Emile Eicher, M. Félix Eischen, M. Jeff Engelen, M. Fernand Etgen, M. Paul Galles, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Marc Lies, Mme Mandy Minella, M. Meris Sehovic, M. Charel Weiler, membres de la Commission de la Mobilité et des Travaux publics

M. David Wagner, observateur délégué

M. Léon Gloden, Ministre des Affaires intérieures

M. Serge Wilmes, Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

Mme Yuriko Backes, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

M. Guy Bley, Haut-Commissaire à la Protection nationale, M. Luc Leners, Haut-Commissariat à la Protection nationale, du Ministère d'État

M. Steve Mack, Directeur de l'Institut National de Formation des Secours du CGDIS, M. Alain Becker, Direction générale de la Sécurité civile, M. Pol Henrotte, Direction générale de la Sécurité civile, du Ministère des Affaires intérieures

Dr Jean-Paul Lickes, Directeur de l'Administration de la gestion de l'eau, du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

M. Claudio Clori, Directeur de l'Administration de la navigation aérienne, M. Thierry Faber, Directeur adjoint de l'Administration de la navigation aérienne, Mme Martina Reckwerth, Administration de la navigation aérienne ; Mme Félicie Weycker, M. Max Dörner, Mme Vénére Dos Reis, du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

Mme Tania Sonnetti, M. Philippe Neven, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Guy Arendt, membre de la Commission des Affaires intérieures

M. Marc Baum, observateur délégué

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : Mme Corinne Cahen, Présidente de la Commission de la Mobilité et des Travaux publics

*

De 09h00 à 10h00 en réunion jointe

1. **Demande de la sensibilité politique déi gréng du 21 mai 2024**
au sujet :
 - **de la gestion des risques liés aux fortes précipitations des 17 et 18 mai 2024 et des inondations subséquentes ;**
 - **d'une « menace » rapportée par un journal dans son édition du 20 mai 2024**

À partir de 10h00, uniquement pour les membres de la Commission de la Mobilité et des Travaux publics

À titre liminaire, il est rappelé qu'en date du 21 mai 2024 la sensibilité politique déi gréng a demandé de convoquer une réunion jointe de la Commission des Affaires intérieures, de la Commission de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, et de la Commission de la Mobilité et des Travaux publics dans les meilleurs délais pour discuter avec les Ministres concernés de la gestion des risques liés aux fortes précipitations des 17 et 18 mai 2024 et des inondations subséquentes. Il a également été demandé d'entendre des explications de la Ministre concernée au sujet de la « menace » de Meteolux envers le journal quotidien Tageblatt, rapportée par le journal dans son édition du 20 mai 2024.

Madame la Présidente propose de commencer les travaux en abordant en premier lieu le deuxième volet, i.e. celui relatif à une « menace » rapportée par un quotidien dans son édition du 20 mai 2024, avant de donner la parole à Madame Joëlle Welfring (déi gréng).

Madame Joëlle Welfring précise que l'objet de la discussion n'est nullement de procéder, à ce stade, à des imputations de responsabilités, mais bien d'examiner collectivement les moyens de renforcer, le cas échéant, les différents services concernés. Face à des situations météorologiques de plus en plus imprévisibles, il est en effet légitime de s'interroger sur l'adéquation et la robustesse des dispositifs existants.

Elle relève qu'au cours du week-end du 17 au 19 mai, certaines prévisions météorologiques et hydrologiques se sont révélées insuffisamment cohérentes ou fiables, notamment au regard d'informations divergentes et d'alertes jugées parfois inadaptées, comme l'ont rapporté la presse et divers témoignages. Tout en reconnaissant la forte mobilisation des services concernés, en particulier de l'Administration de la gestion de l'eau, elle insiste sur la nécessité d'analyser les faits afin d'identifier des améliorations pour l'avenir.

Elle se félicite de la présence de la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et rappelle le caractère transversal du dossier, appelant à une collaboration coordonnée des différents ministères. Enfin, elle estime utile de clarifier les modalités de communication avec la presse, dans un contexte marqué par des débats médiatiques, des réactions sur les réseaux sociaux et des questions parlementaires déjà déposées.

Madame la Ministre apporte des précisions au sujet des menaces alléguées évoquées dans la presse, et notamment dans un article du Tageblatt. Elle indique que ces accusations trouvent leur origine dans des échanges rapportés sur les réseaux sociaux et dans un appel téléphonique intervenu entre un journaliste et un agent de Meteolux, le jour férié précédant la publication de l'article du 20 mai 2024.

Elle précise avoir rencontré, dès le lendemain de cette publication, la direction de l'Administration de la navigation aérienne et de Meteolux, en présence de l'agent concerné, afin d'entendre sa version des faits. Celui-ci a affirmé ne plus disposer de compte Facebook depuis 2018 et a formellement nié être l'auteur des propos incriminés relayés sous pseudonyme. Il a en outre expliqué que les questions posées par le journaliste ne portaient pas sur des aspects météorologiques et qu'il s'était senti personnellement diffamé par certains

échanges observés en ligne, ce qui l'a conduit à envisager des démarches juridiques. Madame la Ministre informe que l'agent a effectivement déposé une plainte auprès de la police, non pas à l'encontre du journaliste ou du journal, mais contre un tiers nommément désigné.

L'agent a par ailleurs catégoriquement démenti avoir proféré la moindre menace à l'encontre du journaliste. Madame la Ministre souligne qu'il s'agit, en l'occurrence, d'une situation où des versions contradictoires s'opposent, sans exclure que certaines déclarations aient pu être mal interprétées.

Elle rappelle avec fermeté que toute forme de menace ou d'intimidation à l'égard de la presse est totalement inacceptable. Elle insiste sur le fait que les ministères et administrations placés sous sa responsabilité sont tenus d'entretenir des relations professionnelles, transparentes et correctes avec les médias. Elle précise que des procédures internes encadrent la communication avec la presse et qu'aucun incident de cette nature n'avait été porté à sa connaissance au cours des années précédentes.

En conclusion, Madame la Ministre réaffirme son attachement à une communication proactive et responsable avec les médias et se tient, le cas échéant, à disposition, de même que le directeur compétent, pour fournir toute précision complémentaire relative aux procédures en vigueur.

Madame Joëlle Welfring remercie Madame la Ministre pour ses explications et souligne qu'elles lui paraissent à la fois importantes et pertinentes. Elle estime toutefois que la question ne se limite pas aux relations avec la presse, mais concerne également le comportement à l'égard du grand public. Selon elle, il importe de rappeler avec clarté qu'il n'est pas acceptable d'attaquer des personnes, y compris sur les réseaux sociaux, et souligne que la qualité du service rendu au public doit être pleinement assurée.

En ce qui concerne les prétendues menaces, Madame la Ministre réitère qu'il existe deux versions contradictoires. Dans ce contexte elle rappelle le principe de la présomption d'innocence : toute personne suspectée ou poursuivie est présumée innocente tant que sa culpabilité n'a pas été établie. Et d'ajouter qu'elle ne saurait conclure qu'un agent de MétéoLux ait proféré des menaces, faute d'éléments probants. Elle précise néanmoins que, si des preuves devaient être produites, la situation devrait être réévaluée, tout en réaffirmant que de tels agissements seraient, à ses yeux, totalement inacceptables.

Le directeur de l'Administration de la navigation aérienne indique qu'il ne peut que confirmer et appuyer les déclarations de Madame la Ministre. Il précise avoir, lui aussi, échangé directement avec l'agent concerné, lequel a corroboré les éléments rapportés.

Il rappelle qu'historiquement, l'administration entretient des relations de travail étroites, transparentes et professionnelles avec l'ensemble des médias. Fort de près de sept années de direction, il affirme que toute demande d'interview ou de prise de position est, en pratique, traitée sans délai par les services compétents et que l'incident évoqué ne correspond pas aux usages ni aux standards habituels de l'administration.

Il réaffirme dès lors la volonté de maintenir cette ligne de conduite fondée sur la transparence et le professionnalisme. Il ajoute que, sous réserve de l'établissement des faits, si un manquement devait être constaté, des mesures

appropriées seraient prises à l'égard de l'agent concerné. Par ailleurs, il indique que les procédures internes ont été rappelées et communiquées à l'ensemble du personnel afin de réitérer sans ambiguïté les règles encadrant les relations avec la presse. Enfin, il conclut en réaffirmant l'engagement de l'administration à préserver et à entretenir, à l'avenir, la qualité de ses relations avec les médias.

Monsieur Meris Sehovic (déi gréng) demande tout d'abord une confirmation formelle que l'agent concerné n'est plus actif sur les réseaux sociaux depuis 2018. Il s'interroge ensuite sur la nature et la portée des conséquences tirées de cette affaire. À cet égard, il souhaite obtenir des précisions quant aux procédures internes qui auraient été réexaminées et adaptées : les modalités concrètes de ces adaptations, les raisons ayant conduit à une telle révision et la nécessité d'y procéder alors même qu'aucun dysfonctionnement n'aurait, selon les explications données, été constaté.

Par ailleurs, il se dit préoccupé par certaines informations qui lui ont été relayées par des personnes privées engagées depuis plusieurs années dans la diffusion publique d'informations météorologiques. D'après leurs dires, elles ont été victimes d'accusations, de pressions et de menaces émanant de certains agents de services publics ; situation qu'il qualifie d'inquiétante. Il indique également avoir été informé de l'existence de d'actions en justice, notamment à l'encontre d'un acteur privé proposant des services météorologiques et informant le public, lequel ferait désormais l'objet de poursuites.

Dans ce contexte, il sollicite des éclaircissements sur l'arrière-plan de la plainte évoquée par Madame la Ministre, en particulier sur son objet, ses motifs et les faits précis qui l'ont motivée.

Madame la Ministre précise, en réponse à la première question, que l'agent concerné lui a indiqué ne plus disposer de compte Facebook depuis 2018. Elle souligne toutefois qu'il s'agit exclusivement d'une déclaration de l'intéressé, qu'elle n'a pas elle-même fait vérifier et qu'elle ne saurait dès lors ni confirmer ni infirmer cette information de manière indépendante.

En réponse à une question afférente, l'oratrice informe que, à la suite de l'appel téléphonique du journaliste du Tageblatt, l'agent a déposé une plainte auprès de la police contre un tiers nommément désigné, en lien avec des échanges allégués sur les réseaux sociaux. Elle tient encore à préciser que cette démarche de l'agent relève de son droit personnel et que les informations dont elle dispose se limitent à celles communiquées par l'agent.

S'agissant des procédures internes, Madame la Ministre rappelle qu'elles existaient déjà bien auparavant et qu'elles sont toujours en vigueur. Elle estime néanmoins opportun qu'elles aient été rappelées à l'ensemble du personnel par la direction, comme l'a indiqué le directeur de l'Administration de la navigation aérienne. Elle insiste sur l'importance particulière qu'elle attache, à titre personnel et institutionnel, à une communication avec la presse qui soit rigoureuse, sérieuse et professionnelle ; considérant qu'il est légitime, dans ce contexte, de réitérer régulièrement les règles applicables.

Elle précise enfin que le journaliste a contacté l'agent sur son téléphone professionnel pour des questions sans lien direct avec ses missions professionnelles, i.e. ne touchant pas le domaine de la météorologie, ce qui a

suscité une réaction de la part de ce dernier. Quant aux accusations décrites comme étant récurrentes depuis plusieurs années, Madame la Ministre rappelle que l'administration en question ne relève de ses attributions que depuis six à sept mois. Si de tels faits – actuels ou déjà anciens - devaient s'avérer exacts, elle estime que ses prédécesseurs en auraient nécessairement eu connaissance et auraient, le cas échéant, pris des mesures appropriées. Elle informe qu'elle ne dispose pas, à l'heure actuelle, d'informations à ce sujet et se déclare disposée à approfondir la question si nécessaire.

Monsieur Marc Goergen (Piraten) indique comprendre et soutenir le fait que les autorités ministérielles ne procèdent pas à la vérification des profils de réseaux sociaux des agents publics, estimant qu'une telle démarche dépasserait de loin les limites acceptables dans la fonction publique. Il relève toutefois qu'il s'agit déjà du deuxième débat, après l'affaire dite «Da Costa», au cours duquel la Chambre est amenée à se pencher sur des problématiques liées aux services météorologiques et à la gestion des inondations, ce qui rend nécessaire, selon lui, de s'interroger sur l'application des règles déontologiques. L'orateur s'interroge ensuite sur la réalité et la portée de la menace rapportée par la presse, i.e. l'exclusion éventuelle d'un média des canaux d'information de MeteoLux. Il serait dès lors intéressant de connaître les procédures en vigueur pour l'accréditation des organes de presse et de savoir s'il existe des mécanismes permettant, le cas échéant, de retirer un tel accès. L'orateur est d'avis qu'une telle décision ne saurait relever d'un agent isolé, mais devrait nécessairement être prise au niveau de la direction voire au niveau ministériel. Il estime en outre que l'appréciation des faits relève en définitive de l'autorité judiciaire.

Madame Joëlle Welfring (déi gréng) précise que la précédente majorité gouvernementale n'avait aucune connaissance de tels agissements et qu'ils n'ont été portés à l'attention des autorités que récemment. Elle attire l'attention sur une problématique plus structurelle, à savoir un manque de collaboration entre le service météorologique national et certains prestataires privés. Elle estime que le point crucial est la qualité de l'information fournie au public, laquelle doit être fiable, cohérente et de nature à éviter tant la désinformation que la création de panique. À cet égard, elle évoque la possibilité, à l'avenir, de réfléchir à une meilleure coordination, voire à un regroupement de certaines compétences, y compris avec d'autres services publics disposant d'une expertise en météorologie, afin de favoriser une approche plus collaborative et moins conflictuelle.

Madame la Ministre rappelle que le pays dispose d'un service météorologique national régulièrement soumis à des audits internes et externes. Elle s'interroge sur l'opportunité d'un rapprochement avec des services privés, tout en se déclarant ouverte à une réflexion sur une meilleure coordination entre administrations publiques concernées. Elle rappelle qu'une réorganisation en ce sens figurait dans l'accord de coalition de 2018, sans avoir été mise en œuvre, et se dit disposée à examiner les pistes permettant d'améliorer l'organisation actuelle, bien que ces considérations ne figurent pas dans l'accord de coalition en vigueur.

Le directeur de l'Administration de la navigation aérienne intervient ensuite pour préciser qu'aucun agent ne dispose, ni techniquement ni juridiquement, du pouvoir d'exclure un organe de presse des dispositifs d'information. Il souligne que toute décision de cette nature relèverait nécessairement de la

hiérarchie administrative ou de la direction, excluant ainsi toute possibilité d'action unilatérale de la part d'un agent individuel.

Monsieur Meris Sehovic (déi gréng) souhaite revenir sur une question restée sans réponse, relative aux procédures internes réexaminées et adaptées, à savoir quelles modifications concrètes y ont été apportées et pour quels motifs.

Le directeur de l'Administration de la navigation aérienne répond que des procédures existaient déjà auparavant, mais qu'elles étaient initialement limitées au seul périmètre de MeteoLux, lequel est fréquemment sollicité par la presse pour des prévisions et des informations relatives aux bulletins météorologiques. Il précise que ces procédures ont désormais été étendues à l'ensemble des services de l'administration, au motif qu'un incident comparable pourrait à l'avenir également survenir dans un autre service. Il ajoute qu'elles ont, dans ce cadre, été clarifiées, généralisées et formalisées, puis diffusées et rendues accessibles à l'ensemble des services concernés.

La commission aborde dans un second temps le deuxième point à l'ordre du jour concernant la gestion des risques liés aux fortes précipitations des 17 et 18 mai 2024 et des inondations subséquentes :

Madame Joëlle Welfring rappelle qu'il importe d'établir un bilan des épisodes de précipitations intervenus les 17 et 18 mai, ainsi que le 19 mai, au cours desquels certaines prévisions se sont révélées insuffisamment précises. Tout en reconnaissant la complexité inhérente à l'exercice de prévision, elle estime nécessaire de procéder à une analyse approfondie des faits afin d'identifier, pour l'avenir, des améliorations et un renforcement des dispositifs, dans un contexte marqué par la fréquence accrue et l'imprévisibilité croissante des événements météorologiques extrêmes. Elle indique que des préoccupations en ce sens ont été exprimées tant par des citoyens que par des prestataires privés de services météorologiques, ce qui justifie, selon elle, l'échange en commission.

Madame la Ministre acquiesce que les questions relatives à la gestion des fortes pluies des 17 et 18 mai sont légitimes. Elle précise qu'aucune cellule de crise n'a été formellement activée, mais que la cellule d'évaluation a assuré un suivi détaillé de la situation. Elle indique qu'une présentation a été préparée conjointement par plusieurs administrations, en coordination avec les ministres compétents, et propose que Monsieur le Haut-Commissaire à la Protection nationale procède à la présentation ; document annexé à la présente.

Monsieur le Haut-Commissaire à la Protection nationale indique, à titre liminaire, qu'il convient de rappeler le cadre organisationnel dans lequel s'inscrit la gestion de ce type d'événements, dont la fréquence tend à augmenter. Il précise qu'il existe actuellement deux plans d'intervention distincts, l'un applicable en cas d'intempéries et l'autre en cas d'inondations. Ces plans déterminent, de manière structurée, les modalités de la gestion de crise, notamment les mécanismes d'alerte, l'information des autorités, l'information du public ainsi que les mesures susceptibles d'être décidées.

Il souligne qu'un élément déterminant, qui a particulièrement bien fonctionné lors de l'épisode en fonction et qui constitue une évolution introduite depuis 2021 à la suite d'un retour d'expérience, réside dans une concertation plus précoce et plus systématique entre services. Cette concertation prend la forme d'une « cellule d'évaluation », distincte d'une cellule de crise à proprement

parler : la première vise à apprécier la gravité d'une situation et à déterminer si celle-ci est susceptible d'évoluer en crise, laquelle, le cas échéant, rendrait nécessaire des structures de gestion plus lourdes et formalisées. Dans ce cas précis, la situation n'a pas justifié l'activation d'une cellule de crise, mais a donné lieu à plusieurs réunions de la cellule d'évaluation.

L'orateur précise que cette cellule d'évaluation se réunit dès que le niveau de vigilance atteint, par exemple, le seuil « orange ». Elle rassemble des représentants de l'Administration de la gestion de l'eau (AGER), du CGDIS, de MeteoLux et du HCPN, afin d'évaluer l'impact potentiel des prévisions, de discuter des modalités d'alerte et de communication vers l'extérieur, ainsi que, le cas échéant, d'identifier les communes à informer ; information généralement transmise par l'intermédiaire du CGDIS. Il insiste sur le caractère préventif de cette coordination, activée dès qu'une situation à risque se dessine.

S'agissant du déroulement concret, il indique que la cellule d'évaluation s'est réunie une première fois le 17 mai à 8h30, sur la base de prévisions annonçant de fortes précipitations. À l'issue de cette réunion, il a été décidé de diffuser un message d'alerte par SMS à la population et d'activer le dispositif « LU-Alert ». La concertation entre services s'est poursuivie tout au long de la journée par des échanges réguliers afin d'assurer un suivi continu de la situation. Une nouvelle coordination a eu lieu à la mi-journée en vue de préciser la communication, conduisant à l'envoi d'un second SMS, à une nouvelle activation de « LU-Alert ». et à la diffusion d'un communiqué en début de soirée, vers 18 heures. L'orateur estime que cette coordination précoce et régulière entre services s'est déroulée de manière satisfaisante pour tous les intervenants.

Néanmoins un malentendu opérationnel entre la cellule d'évaluation et les opérateurs chargés de l'envoi a conduit à l'omission, lors de la première diffusion, de la zone Est, de sorte qu'aucun SMS n'y a été transmis. Il souligne ensuite les contraintes techniques liées au format SMS, limité à environ 150 caractères, rendant difficile une communication multilingue sans multiplier les envois à l'échelle nationale, ce qui pourrait engendrer d'importants retards de distribution en raison du volume très élevé de messages. Enfin, il mentionne un incident technique relatif à un lien intégré au SMS, lequel n'a pas fonctionné en raison d'un détail technique. À la suite de ce constat, une procédure de vérification préalable a été introduite, consistant à envoyer systématiquement un message test aux équipes concernées avant toute diffusion au public, afin de détecter d'éventuelles erreurs.

L'orateur conclut en rappelant que le HCPN assume principalement un rôle de coordination entre les services impliqués.

La chef de département du département météorologique de l'Administration de la navigation aérienne indique que l'évaluation des dangers liés aux événements météorologiques extrêmes constitue l'une des missions centrales de MeteoLux. Les méthodes et processus de travail applicables à l'analyse des risques y sont formalisés dans des procédures internes, fondées à la fois sur les calculs issus de modèles météorologiques numériques et sur les observations météorologiques en temps réel. Ces procédures s'inscrivent dans un système de gestion de la qualité mis en œuvre au sein de l'administration et garantissent un niveau élevé de fiabilité des services fournis.

Elle précise que chez MeteoLux, la situation météorologique est réanalysée et réévaluée au minimum deux fois par jour, voire plus souvent si nécessaire. La gravité des risques est appréciée au regard de seuils prédéfinis et conduit, le cas échéant, à la publication de messages d'alerte. Cette démarche tend à trouver un équilibre constant entre le risque d'alerter excessivement et celui de ne pas alerter suffisamment, afin de préserver la crédibilité et la bonne réception des avertissements par le public. Dans ce contexte, la communication est identifiée comme un enjeu majeur, qui fait l'objet d'un suivi permanent et d'améliorations continues.

L'oratrice souligne que les compétences des prévisionnistes sont conformes aux standards de l'Organisation météorologique mondiale et font l'objet de formations régulières. Elles sont en outre évaluées au moyen d'un dispositif formel d'évaluation des compétences, conforme aux exigences internationales.

S'agissant des épisodes de pluie des 17 et 18 mai, elle explique que les prévisions reposaient sur l'analyse comparative de plusieurs modèles météorologiques nationaux et internationaux, dont des modèles français, allemands et européens. La première étape consiste à identifier les modèles les plus pertinents pour la situation donnée, avant d'évaluer l'évolution probable du phénomène. À cette fin, des modèles sont utilisés afin d'apprécier la fiabilité des prévisions, la disparité des résultats traduisant le degré d'incertitude.

Les prévisions établies le 16 mai faisaient apparaître une variabilité significative, mais indiquaient une probabilité élevée d'atteinte des seuils justifiant une alerte jaune pour l'ensemble du territoire. Une telle alerte a dès lors été émise pour des précipitations comprises entre 20 et 40 litres par mètre carré sur 24 heures, avec des maxima attendus dans l'est du pays. Bien que la probabilité d'atteinte du seuil orange fût initialement limitée, certains scénarios incitaient à une vigilance accrue.

Lors de la réévaluation effectuée le matin du 17 mai, les modèles faisaient état d'une intensification des précipitations, conduisant à l'émission d'une alerte orange pour le sud du pays avant 7 heures, avec des cumuls pouvant atteindre 60 litres par mètre carré sur 24 heures. Pour le nord, l'alerte est restée au niveau jaune, avec des quantités revues à la hausse. Ces décisions ont déclenché les dispositifs de coordination et ont donné lieu à des concertations régulières avec les autorités compétentes afin d'assurer un suivi étroit de la situation.

L'évaluation a posteriori, fondée notamment sur des données radar calibrées par le service météorologique allemand, a confirmé des cumuls de précipitations conformes aux seuils retenus : entre 30 et 50 millimètres au nord, entre 40 et 60 millimètres au sud, avec des valeurs localement supérieures à l'extrême sud du territoire. Les niveaux d'alerte émis ont ainsi été jugés proportionnés et adéquats.

Enfin, s'agissant du 19 mai, la représentante précise qu'aucune alerte n'a été diffusée, les prévisions n'annonçant que des averses locales susceptibles de générer, ponctuellement, des cumuls de 5 à 15 litres par mètre carré en peu de temps. Cette appréciation s'est globalement confirmée, sauf pour une localité située au sud-est du pays. Elle estime qu'au regard des éléments disponibles, la situation ne justifiait pas l'émission d'une alerte supplémentaire,

les risques ponctuels ayant été mentionnés dans les prévisions, notamment en matière d'aquaplanage.

Le directeur de l'Administration de la gestion de l'eau explique que son service assure la surveillance et la prévision des niveaux des cours d'eau sur la base d'un réseau de 41 stations hydrométriques, constituant l'un des réseaux les plus denses à l'échelle européenne. Les données recueillies permettent d'établir des prévisions hydrologiques - fondées sur des calculs spécifiques - lesquelles sont publiées sur le site *inondation.lu* ainsi que via une application mobile dédiée. Ces prévisions concernent exclusivement les cours d'eau principaux et s'appuient sur des seuils d'alerte prédéfinis, associés à des niveaux de réaction déterminés.

Les informations collectées sont diffusées tant en interne, notamment auprès du HCPN et du CGDIS, qu'à destination des médias, du public abonné aux lettres d'information et, plus largement, via les plateformes institutionnelles, y compris le site de MeteoLux. Il précise également que la terminologie utilisée peut varier légèrement selon les canaux de communication, en concertation avec le ministère de l'Intérieur.

S'agissant de l'épisode du 17 mai, il indique qu'il s'agissait d'un événement typique de crue estivale, caractérisé par une grande complexité de prévision, les modèles météorologiques et hydrologiques convergeant moins aisément que lors des crues hivernales. Cette situation implique un exercice délicat afin de trouver le juste équilibre entre le risque de sur-alerte et celui de sous-alerte. Il estime toutefois que les niveaux d'alerte appropriés ont été anticipés avec suffisamment d'avance, permettant la mise en œuvre des mesures nécessaires ; la zone la plus touchée ayant été le bassin de l'Alzette.

Il précise que les seuils d'alerte n'ont été atteints que sur l'Alzette, tandis que certains seuils de pré-alerte ont été ponctuellement dépassés sur des affluents.

L'orateur souligne que le service de prévision des crues avait identifié le risque dès le 13 mai et qu'un suivi attentif avait été engagé indépendamment du système européen EFAS, lequel n'avait pas émis de signalement spécifique pour cet événement. Il rappelle à cet égard que, bien que la coopération avec EFAS soit étroite, la responsabilité principale incombe aux systèmes nationaux, dont la réactivité demeure essentielle.

Les travaux opérationnels se sont intensifiés à partir du 16 mai au soir, sans déclenchement immédiat des niveaux d'alerte, les modèles ne présentant pas encore une convergence suffisante. Une réévaluation approfondie a été effectuée dès 5 heures du matin le 17 mai, suivie de la publication régulière de bulletins d'information, de la mise à jour continue des niveaux observés sur les plateformes dédiées et, le moment venu, de messages de désescalade lors de la décrue.

Il ajoute que, outre le bassin de l'Alzette, une crue limitée a également été observée sur la Moselle, principalement en raison d'un phénomène de refoulement lié à la situation hydrologique en Sarre, où des crues d'une ampleur exceptionnelle, atteignant une crue centennale, ont été constatées. Cette comparaison illustre, selon lui, les difficultés rencontrées empêchant une évaluation plus fiable de la situation météorologique et hydrologique régionale durant cette période.

Madame Joëlle Welfring aimerait savoir quelles suites concrètes ont été données au défaut de communication constaté entre la cellule d'évaluation et le service chargé de l'envoi des SMS, et plus particulièrement si des procédures ont été adaptées et comment ce manque a été résorbé.

Monsieur le Haut-Commissaire à la Protection nationale répond que les procédures concernées font l'objet d'une mise à jour régulière. Il précise que les améliorations reposent notamment sur le renforcement de la formation des personnels impliqués ainsi que sur l'organisation systématique de retours d'expérience. Il indique qu'à l'issue de chaque réunion de la cellule d'évaluation ou de chaque situation similaire, une analyse est réalisée, permettant d'identifier d'éventuels dysfonctionnements, d'adapter les procédures et, le cas échéant, de mettre en place de nouvelles formations. Il souligne qu'il s'agit du cycle classique d'amélioration appliqué à toute situation de crise ou de gestion d'événement.

Le directeur de l'Institut National de Formation des Secours du CGDIS présente un bilan des actions menées et des interventions réalisées sur le terrain à la suite des événements météorologiques du vendredi 17 mai. Conformément aux procédures internes issues notamment des retours d'expérience des inondations de 2021, le CGDIS a activé ses fiches réflexes et mis en œuvre un ensemble de mesures anticipatives. Cinq ordres d'opération ont ainsi été diffusés aux unités, afin de leur fournir une information homogène sur la situation, les risques anticipés, les objectifs opérationnels et les modalités de mise en œuvre des mesures prévues. Ces documents ont été régulièrement actualisés et diffusés à l'échelle nationale.

Les centres d'intervention et de secours ainsi que les unités spécialisées, notamment les plongeurs, ont été placés en état d'alerte. Les bourgmestres des communes concernées ont été informés par SMS, en cohérence avec les zones définies dans le cadre du dispositif d'alerte géolocalisée. Le CGDIS a également participé activement aux réunions de la cellule d'évaluation, jugées essentielles pour disposer d'une vision globale de la situation et permettre une anticipation optimale des besoins opérationnels.

Face à l'augmentation progressive du nombre d'interventions, la décision a été prise, en fin d'après-midi du 17 mai, de mettre en service le Centre de gestion des opérations, afin de soulager le numéro d'urgence 112 et de garantir un traitement efficace des appels d'urgence. Dans le même esprit, une salle de débordement a été activée, permettant d'augmenter temporairement la capacité de prise d'appels et de maintenir des temps de réponse inférieurs à cinq secondes, condition essentielle à la gestion simultanée des urgences.

Au total, environ 200 interventions ont été recensées, principalement liées à des caves inondées, à des chutes d'arbres et à de petits glissements de terrain. Quarante-neuf communes ont été concernées et près d'un quart des centres d'intervention et de secours ont été placés en mode « intempéries », déclenché en cas de multiplication rapide des interventions. Le CGDIS est resté en contact permanent avec ses homologues du Saarland, de Lorraine et de Rhénanie-Palatinat, régions fortement touchées, et a proposé son assistance en cas de besoin, dans un esprit de solidarité transfrontalière.

Le directeur souligne l'importance de cette préparation anticipative, d'autant plus que les services ont dû gérer en parallèle un événement majeur de type B3, impliquant une explosion et un incendie dans un transformateur, mobilisant

des ressources importantes dans le sud du pays. Après la gestion intensive de la situation le vendredi soir et durant la nuit, la journée du samedi est demeurée relativement calme, avec seulement quelques interventions locales. Le dimanche, en l'absence d'alerte officielle, seules trois à quatre interventions ont été enregistrées malgré des précipitations localement soutenues.

Enfin, le CGDIS est resté mobilisé en début de semaine suivante, dans la perspective d'une éventuelle aggravation annoncée pour le mardi. À la demande des autorités, un contingent d'environ soixante agents, pourvu de matériel et d'équipements spécialisés, a été mobilisé afin de pouvoir intervenir en renfort au Saarland. Cette mobilisation préventive n'a finalement pas été nécessaire, la situation s'étant stabilisée tant au niveau national que transfrontalier.

Le directeur général de la Sécurité civile présente l'état d'avancement des travaux relatifs au dispositif *LU-Alert*, sujet ayant suscité un intérêt marqué tant de la presse que du Parlement (cf. questions parlementaires y relatives). Il rappelle que ce dispositif s'inscrit dans le cadre légal national de la sécurité civile ainsi que dans la mise en œuvre d'une directive européenne. Il précise toutefois que le ministère des Affaires intérieures n'a pas vocation à assurer lui-même l'alerte opérationnelle de la population, mais à définir une stratégie globale d'alerte, mise à disposition des différentes administrations compétentes, dans une logique de prévention et d'un « early warning ».

Il expose que le projet repose sur le développement d'une plateforme informatique centrale, qualifiée de « broker », permettant de piloter l'ensemble des canaux d'alerte. Cette plateforme sera accessible aux administrations concernées, telles que MeteoLux, l'Administration de la gestion de l'eau, la police ou le CGDIS, afin de générer des alertes via différents moyens. Les dispositifs existants, tels que les sirènes, continueront à jouer un rôle important, leur réseau faisant l'objet de contrôles et d'extensions réguliers. Les technologies actuelles, notamment les SMS géolocalisés, seront maintenues, tandis que de nouveaux outils, comme le « cell broadcast », seront introduits afin de permettre une alerte immédiate et intrusive directement sur les téléphones mobiles, signalant une situation de danger nécessitant une réaction rapide.

Il souligne que la mise en œuvre du système requiert une étroite coopération avec les opérateurs de télécommunication ainsi qu'avec les fournisseurs de systèmes d'exploitation mobiles, notamment Google et Apple, afin de garantir un fonctionnement fiable pour l'utilisateur final. Le projet est également mené en collaboration étroite avec le CTIE, dont l'expertise technique est indispensable.

Le directeur précise que le groupe de travail ayant contribué à l'élaboration du dispositif rassemble les principaux acteurs institutionnels concernés, dont l'Administration de la gestion de l'eau, l'ALVA, le CGDIS, le HCPN, le ministère des Affaires étrangères, MeteoLux et la police, tandis que des discussions sont en cours avec le secteur de la santé. Ces entités disposeront de l'accès nécessaire pour générer des alertes. Il insiste sur le fait que le système vise avant tout à déclencher une alerte, et non à diffuser une information exhaustive, les détails complémentaires devant être consultés sur les canaux habituels des administrations concernées.

Il indique par ailleurs que la structure des messages d'alerte fera l'objet d'une refonte afin de les rendre plus clairs, accessibles et compréhensibles. Des messages préconfigurés et multilingues seront utilisés, dans les limites imposées par les contraintes techniques, notamment en termes de longueur. Les langues retenues sont le français, l'allemand et l'anglais, en cohérence avec les pratiques internationales et les expériences menées dans les pays voisins.

La nouvelle terminologie d'alerte s'appuiera sur un système gradué de niveaux, associé à un code couleur progressif, visant à éviter une banalisation du risque. Une nouvelle catégorie signalant un danger imminent, identifiée par la couleur mauve, viendra compléter les niveaux existants et sera utilisée pour des situations nécessitant une réaction immédiate, telles que des menaces graves à la sécurité des personnes. Le dispositif intégrera également les alertes de type « Amber Alert » ainsi que des messages de test, dans le cadre d'une stratégie de tests réguliers.

Enfin, le directeur général présente le logo « LU-Alert », conçu pour être aisément identifiable et accepté par le public. Il indique que le dispositif fera l'objet d'une présentation plus détaillée à l'automne par le ministre compétent et exprime l'espoir que sa mise en œuvre opérationnelle aura lieu dans les meilleurs délais.

Madame Joëlle Welfring remercie l'ensemble des administrations et des agents mobilisés, soulignant l'engagement important dont ils ont fait preuve, y compris durant le week-end. Elle précise que son intervention ne vise nullement à procéder à des imputations de responsabilité, mais à analyser de manière constructive ce qui a bien fonctionné et ce qui pourrait être amélioré à l'avenir. Elle se déclare satisfaite des explications fournies par MeteoLux, notamment en ce qui concerne les évaluations *ex post* des prévisions, qu'elle juge essentielles. Elle relève toutefois que certaines divergences entre les prévisions et la réalité ont été observées, en particulier le 19 mai, tant dans le sud-est que dans le nord et le nord-est du pays, divergences largement relayées sur les réseaux sociaux et dans la presse, notamment au regard de cartes issues du service météorologique allemand. Elle évoque également des préoccupations exprimées par des exploitants de campings, qui ont exprimé leur mécontentement de ne pas avoir été suffisamment informés voire avertis, alors, alors que des crues locales ont entraîné des inondations, notamment à Eischen. Elle s'interroge dès lors sur l'adéquation des dispositifs d'alerte, tant du point de vue des prévisions météorologiques que des niveaux hydrologiques, et sur l'information effective des communes concernées.

Monsieur Marc Goergen souligne, pour sa part, la qualité globale du travail accompli par les services, rappelant que la prévision météorologique ne constitue pas une science exacte et que des divergences entre sources sont inévitables. Il relève néanmoins des dysfonctionnements concrets, notamment un lien défaillant dans un SMS d'alerte reçu le 17 mai, empêchant l'accès à des informations complémentaires, et insiste sur la nécessité de tester systématiquement ces dispositifs. Il s'interroge également sur la diffusion des SMS d'alerte aux autorités communales, évoquant le cas de communes qui n'auraient pas été informées, et suggère d'élargir ces notifications à l'ensemble des collègues échevinaux afin de garantir une diffusion aussi large que possible de l'information. Il exprime par ailleurs son impatience face aux délais de mise en œuvre des nouveaux systèmes d'alerte, estimant que les solutions technologiques présentées devraient déjà être opérationnelles. Enfin, il

s'enquiert sur un dysfonctionnement allégué d'une écluse sur la Moselle, susceptible d'avoir contribué à des débordements locaux.

Madame la Présidente intervient pour indiquer, en sa qualité d'échevine de la Ville de Luxembourg, que l'information a, pour ce qui concerne la capitale, circulé de manière fluide et satisfaisante, et que la collaboration avec les administrations de l'État s'est révélée très efficace.

Le directeur de l'Administration de la gestion de l'eau rappelle, quant à lui, que dans un contexte de changement climatique et de multiplication d'événements hydrologiques atypiques, aucun État ne peut prétendre disposer d'un système permettant d'informer instantanément et individuellement chaque citoyen en toute circonstance. Il plaide pour une approche fondée sur une responsabilité partagée entre l'État, les communes et les citoyens. Il reconnaît potentiel d'amélioration, tout en soulignant les limites structurelles des dispositifs d'alerte.

Quant à la situation à Eischen, il confirme avoir pris connaissance des images et précise que la situation a fait l'objet d'une analyse. Il indique qu'il s'est agi d'un épisode de faible intensité, dont les effets ont été accentués par le contexte saisonnier : en période estivale ou quasi estivale, des installations sont déjà présentes sur les zones susceptibles d'être inondées, alors qu'en hiver, l'impact aurait vraisemblablement été moindre faute d'occupation de ces espaces, à l'exception de quelques chalets. Il ajoute que la présence de ces chalets a surpris l'administration, puisqu'ils se trouvent en zone inondable et que toute implantation permanente y devrait, en principe, être soumise à une autorisation. Il précise toutefois que ces installations sont en place depuis plus de cinq ans, n'ont jamais reçu d'autorisation, et rappelle que l'administration ne peut pas toujours être informée en temps réel de l'ensemble des constructions réalisées sur le territoire.

Enfin, il confirme qu'un dysfonctionnement d'une écluse, en cours de maintenance, a entraîné un léger effet de remous sur la Moselle, provoquant des inondations limitées, notamment sur des parkings. Ce facteur n'avait pas été intégré dans les modèles de prévision, faute d'information disponible en temps réel. Il indique que ces éléments seront pris en compte dans les calculs futurs, tout en soulignant que les niveaux observés sont restés modestes et n'ont pas présenté de risques majeurs pour la sécurité des personnes.

Madame Taina Bofferding (LSAP) rappelle, au titre de son expérience, que l'activation d'une cellule de crise a pu être évitée en l'espèce, ce qu'elle interprète comme le résultat positif des enseignements tirés des inondations de 2021. Elle souligne l'importance des préalertes et de la réunion précoce de la cellule d'évaluation, qui permettent d'agir en amont d'une crise et de renforcer la résilience. Dans cette perspective, elle insiste sur la nécessité d'associer étroitement les communes à la préparation. Elle rappelle avoir créé un groupe de travail « communes résilientes », au sein duquel ces thématiques sont abordées, et interroge le ministre sur la pérennité de ce groupe, sur le nombre de communes participantes et sur son niveau d'activité, en ajoutant que l'adhésion initiale des communes a été plutôt limitée.

Le ministre des Affaires intérieures indique, à titre liminaire, qu'un travail préparatoire substantiel a été réalisé au ministère concernant les dispositifs d'alerte mis en place depuis 2011. Il précise avoir accéléré le rythme des travaux depuis son entrée en fonction, compte tenu de la sensibilité du sujet,

notamment pour les zones riveraines de la Moselle, afin que le nouveau système LU-Alert soit opérationnel à l'automne. Il confirme ensuite que le groupe de travail « résilience des communes » existe toujours, y compris ses sous-groupes, et indique percevoir une prise de conscience croissante des communes quant à ces enjeux. Il exprime sa volonté de renforcer l'implication du CGDIS dans l'appui aux communes en matière de résilience, notamment à travers une réflexion inspirée des modèles étrangers de type « Technisches Hilfswerk », afin de mutualiser des équipements spécialisés (par exemple des pompes de grande capacité) que les communes ne peuvent raisonnablement acquérir et entretenir seules.

Madame Joëlle Welfring revient ensuite sur l'hypothèse d'un renforcement et d'un éventuel regroupement des capacités météorologiques publiques, en incluant les services existant au sein de différentes administrations, et sur la possibilité de repenser la collaboration avec les prestataires privés afin de sortir d'une logique conflictuelle au profit d'une coopération plus constructive. Elle demande si le ministre est prêt à soutenir une telle orientation et si le ministère de l'Intérieur pourrait constituer un cadre institutionnel pertinent pour l'accueillir.

Le ministre répond que l'accord de coalition de 2018 évoquait déjà cette piste, tout en constatant que peu de mesures ont été mises en œuvre à l'époque. Il indique ne pas s'opposer à une discussion sur cette option - au contraire - et précise avoir convenu, avec le ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité ainsi qu'avec la ministre de la Mobilité et des Travaux publics, de se réunir afin d'examiner les possibilités. Il souligne qu'il convient de ne pas se faire obstacle à des solutions potentielles étant donné que l'objectif commun est d'alerter la population aussi efficacement que possible et de lui apporter l'assistance nécessaire.

Monsieur David Wagner (déi Lénk) souligne que les épisodes d'intempéries et d'inondations doivent être replacés dans le contexte plus large du changement climatique, dont les effets sont désormais manifestes et susceptibles de s'intensifier. Il rappelle que, même en cas d'atteinte des objectifs climatiques - hypothèse qu'il juge peu probable à court terme - les conséquences du dérèglement climatique continueront de se faire sentir. Il insiste dès lors sur la nécessité d'une préparation structurelle et stratégique, impliquant des mesures d'adaptation rapides et une planification à moyen et long terme, afin de déterminer les conditions futures de l'habitat et de réduire autant que possible l'impact de ces évolutions sur la population. Il interroge le ministre compétent sur l'état d'avancement des réflexions relatives au renforcement de la résilience climatique dans une perspective durable.

Le ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité répond que de nombreuses mesures ont d'ores et déjà été entamées, notamment dans le cadre des obligations européennes en matière d'adaptation au changement climatique. Il indique que la stratégie nationale d'adaptation climatique a été révisée et se trouve actuellement dans une phase de concertation interministérielle, avant d'être soumise à une consultation publique. Cette stratégie intègre un ensemble de mesures destinées à faire face aux effets actuels et futurs du changement climatique, telles que le renforcement de la végétalisation, la mise en œuvre des principes de « villes éponges », la renaturation des cours d'eau et l'élargissement des zones d'expansion des crues. Il rappelle également l'existence de plans spécifiques de gestion des risques d'inondation. Estimant que la thématique justifierait un débat

approfondi, il propose qu'elle soit traitée plus en détail dans le cadre d'une réunion dédiée de la commission de l'Environnement.

Enfin, la chef du département météorologique de l'Administration de la navigation aérienne apporte des précisions concernant les divergences relevées le 19 mai entre les cartes de vigilance allemandes et luxembourgeoises. Elle explique que, bien que MeteoLux tienne compte des prévisions des pays voisins, les phénomènes annoncés étaient, selon les modèles, susceptibles d'être plus intenses en Allemagne qu'au Luxembourg. Elle souligne que la petite taille du territoire luxembourgeois impose une approche ciblée, fondée sur des prévisions spécifiques au pays, afin d'éviter des alertes inutiles. Elle précise également que les systèmes d'alerte diffèrent selon les pays : l'Allemagne utilise une échelle à quatre niveaux, plus sensible, ce qui conduit plus fréquemment à des alertes de niveau élevé. Elle indique que ces différences méthodologiques expliquent les divergences observées et que l'approche retenue jusqu'à présent s'est globalement révélée pertinente.

Madame Octavie Modert (CSV) attire l'attention sur le fait que, lors de certains épisodes de crue, les ruisseaux peuvent constituer, en zone urbanisée, une source de risque plus immédiate que les cours d'eau principaux. Elle souligne qu'ils tendent à accumuler graviers et débris et que, lorsqu'ils sont en outre envahis par la végétation, ils peuvent se colmater, provoquer un reflux et entraîner plus rapidement des infiltrations dans les habitations. Elle s'interroge dès lors sur l'absence d'un contrôle et d'un entretien plus réguliers - au moins annuels - estimant qu'une telle vigilance peut faire la différence dans des situations de précipitations significatives mais non extrêmes.

Le directeur de l'Administration de la gestion de l'eau est d'avis que cette question appelle une réponse nuancée. Il annonce, en premier lieu, l'élaboration d'un guide relatif à l'entretien des cours d'eau, dont l'achèvement est prévu avant la fin de l'année, et qui précisera notamment la répartition des responsabilités entre l'État et les communes. Il indique, en second lieu, que l'approche consistant à « curer » systématiquement les ruisseaux, telle qu'elle était pratiquée par le passé, ne constitue pas nécessairement une solution optimale, dans la mesure où favoriser l'écoulement sur un tronçon peut déplacer le problème vers l'aval, notamment vers des riverains. Il insiste sur le fait que les solutions dépendent de multiples facteurs locaux et qu'il convient de privilégier des études ciblées. À cet égard, il précise que des études approfondies sont menées avec les communes les plus exposées, environ la moitié d'entre elles étant déjà engagées dans cette démarche, laquelle inclut également l'analyse des situations propres aux ruisseaux et l'identification de réaménagements locaux. Il ajoute que, si un défaut manifeste d'entretien - tel qu'un envasement ou un envahissement exceptionnel - peut jouer un rôle, d'autres mesures se révèlent souvent plus efficaces pour réduire durablement la vulnérabilité. Il se déclare enfin disposé à approfondir ces éléments au besoin.

Madame Joëlle Welfring s'enquiert ensuite sur les avertissements liés aux stations de mesure des niveaux d'eau. Elle indique que des allégations, notamment relayés dans la presse, font état d'un sentiment d'alerte insuffisant de la part de certains exploitants, en particulier de campings, et évoque des situations analogues mentionnées pour la Clerve et la Wiltz. Elle précise qu'elle ne peut vérifier elle-même ces affirmations, mais souhaite obtenir des explications sur leur origine éventuelle.

Le directeur répond que les dispositifs d'alerte ne sont pas activés pour des crues de faible intensité, notamment celles correspondant à une occurrence annuelle, lesquelles ne franchissent pas les seuils de préalerte. Il ajoute que l'envoi de SMS est réservé aux situations présentant un potentiel de dommages significatifs, lorsque les niveaux atteignent les seuils établis justifiant une alerte formelle.

2. 8322 Projet de loi relative au financement du contrat entre l'État et la Société nationale des Chemins de Fer luxembourgeois concernant le service de transports de voyageurs par autobus

Le rapporteur du projet de loi n° 8322 procède à une brève présentation de son projet de rapport.

Monsieur Yves Cruchten (LSAP) pose encore une question sans lien direct avec le rapport, mais qu'il souhaite aborder avant son adoption. Il rappelle que, lors de la réunion précédente, la commission avait déjà discuté du financement d'autres opérateurs de transport, tels que le TICE et les autobus de la Ville de Luxembourg, sans obtenir, selon lui, d'éléments suffisamment précis. Il demande dès lors si le gouvernement pourrait transmettre un document comparatif présentant, de manière claire, les modalités de financement respectives : celles applicables au TICE et celles concernant l'AVL, afin de disposer d'une vue d'ensemble.

Le représentante du ministère répond qu'il est effectivement possible de fournir un document séparé et détaillé à cet effet. Elle indique que, s'agissant du TICE, des négociations sont en cours et que l'objectif est de présenter un projet de loi de financement. Concernant l'AVL, elle précise que le système actuel repose sur l'octroi d'une subvention forfaitaire de 30 millions d'euros, sans contrat de service public à proprement parler, tout en ajoutant qu'une évolution du dispositif pourrait être discutée à l'avenir.

Monsieur Yves Cruchten insiste sur l'intérêt de disposer de ces éléments, présentés de manière comparative, y compris les conditions associées à chaque mécanisme de financement, afin de faciliter l'analyse et la comparaison.

Il est acté en commission qu'un tel document sera communiqué avant l'été.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents de la commission parlementaire.

La commission propose à la Conférence des Présidents comme temps de parole le modèle de base.

Procès-verbal approuvé et certifié exact



Bilan de la gestion des risques liés aux fortes précipitations des 17 et 18 mai 2024 et des inondations subséquentes



➤ Introduction

1. HCPN – Gestion de crise – Guy Bley Haut-Commissaire
2. ANA/MétéoLux – Prévisions météorologiques et cumul de précipitations – Martina Reckwerth Chef du département météorologique
3. AGE – Service de prévision des crues et inondations – Jean-Paul Lickes Directeur de l'Administration de la Gestion de l'Eau
4. CGDIS – Bilan opérationnel – Steve Mack Directeur de l'Institut National de Formation des Secours
5. MAI – LU-Alert – Alain Becker Directeur général de la Sécurité Civile

➤ Conclusion



Haut-Commissariat à la protection nationale

Gestion de crise

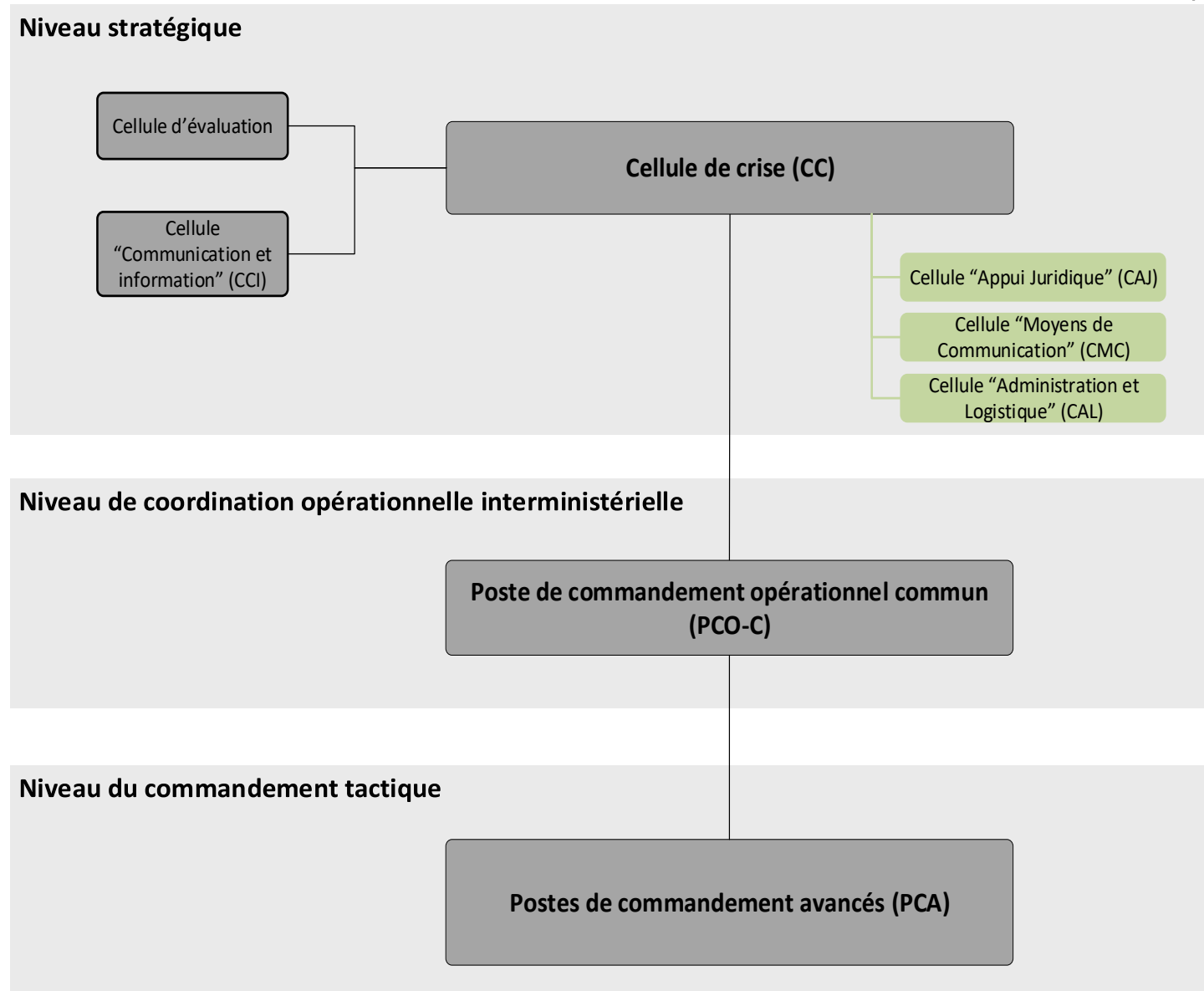


Les **plans d'intervention d'urgence (PIU)** font partie des mesures d'anticipation et de gestion de crise mises au point par le HCPN ensemble avec les administrations publiques et les parties prenantes du secteur privé, dont le **Plan d'intervention d'urgence en cas d'intempéries** et le **Plan d'intervention d'urgence en cas d'inondations**.

De façon générale, les plans:

- déterminent les organes de gestion de crise;
- fixent le déroulement de la diffusion d'alerte des autorités et de l'information au public;
- déterminent les mesures d'urgence.

Suite aux inondations de 2021, dès la prévision ou le déclenchement du niveau d'alerte **orange en cas d'intempéries et/ou d'inondations**: concertation de la cellule d'évaluation via visioconférence.





Composition:

Administration de la gestion de l'eau (AGE); Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS); MeteoLux; Haut-Commissariat à la protection nationale.

Missions:

- Discussion sur l'impact de la situation météorologique;
- Discussion sur les éventuels moyens d'alerte à la population à déclencher;
- Discussion sur des éventuels recommandations à adresser aux autorités communales;
- Concertation sur l'entité en charge de la communication et l'envoi éventuel de messages d'alerte à la population et à d'autres acteurs;



Vendredi 17 mai à 8h30:

- Décision SMS à la population et message application GouvAlert.

Vendredi 17 mai à 11h15:

- Suivi situation météorologique (pluie/inondations) et opérationnelle.

Vendredi 17 mai à 13h00:

- Suivi situation météorologique (pluie/inondations) et opérationnelle.

Vendredi 17 mai à 16h00:

- Décision SMS à la population et message application GouvAlert.
- Communiqué gouvernemental (18h00)

Samedi 18 mai à 9h00:

- Évènements de la nuit, situation actuelle, prévisions, clôture.

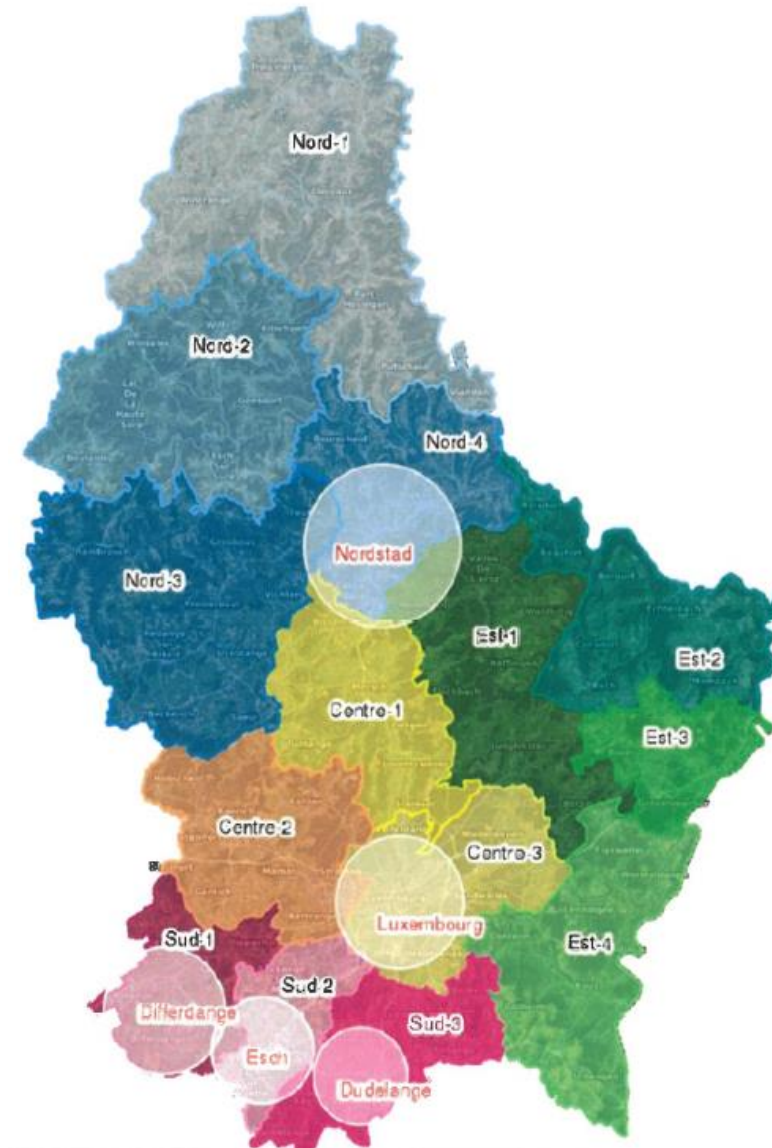


- **3 opérateurs:** Orange, Post, Proximus.
- **Zones:**
 - 10h50: Centre 1, 2, 3; Sud 1, 2, 3; Luxembourg, Dudelange, Esch, Differdange.
 - 16h40: Centre 1, 3; Luxembourg.
- **Langue:** 1 seule (FR) pour diffusion rapide et compréhension maximale.
- **Lien sites internet:** non-fonctionnel du à un formatage non-compatible. Une nouvelle procédure de contrôle est désormais en place.

Carte des zones SMS à la population



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG





Administration de la navigation aérienne - MétéoLux

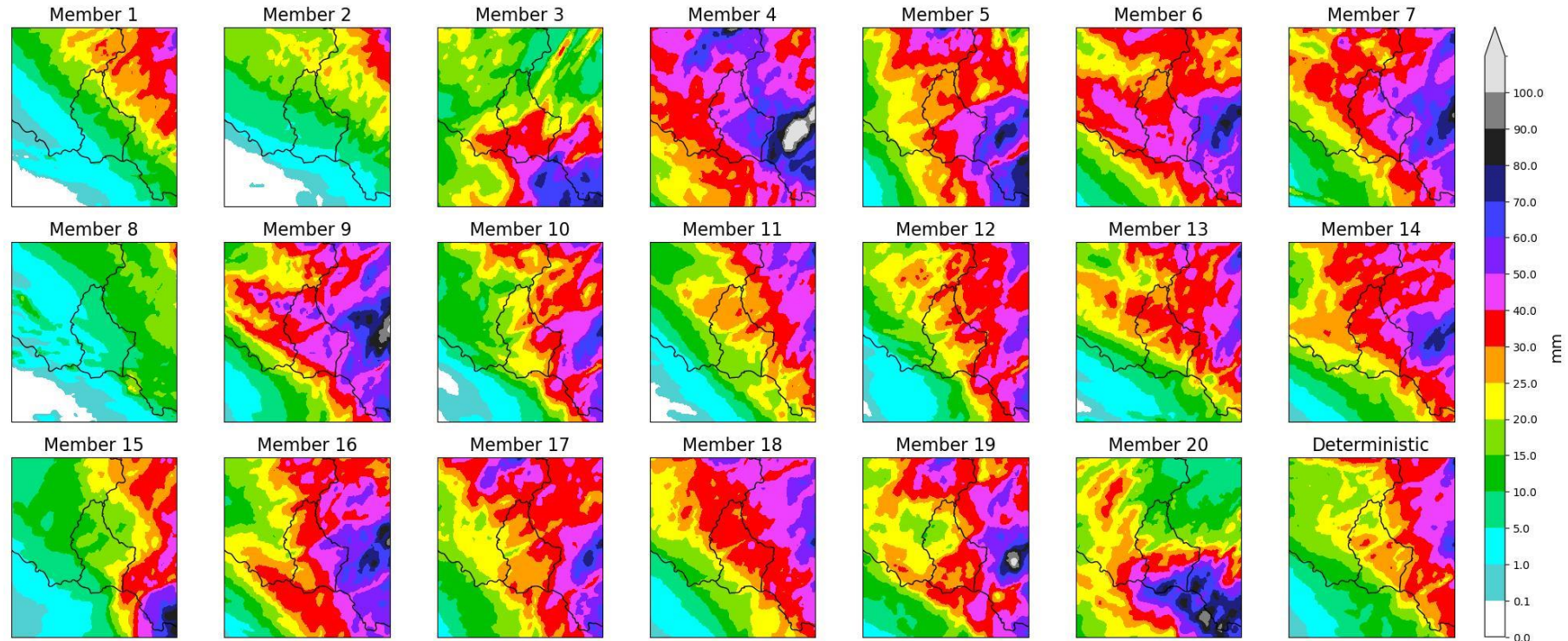
Prévisions météorologiques et cumul de précipitations

Precipitation Forecast 17/05 03 UTC – 18/05 03 UTC



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Model: ICON-D2-EPS 0.02° | Init: 16.05.2024 09:00 UTC | Valid: 18.05.2024 03:00 UTC
Parameter: 24-hourly Total Precipitation



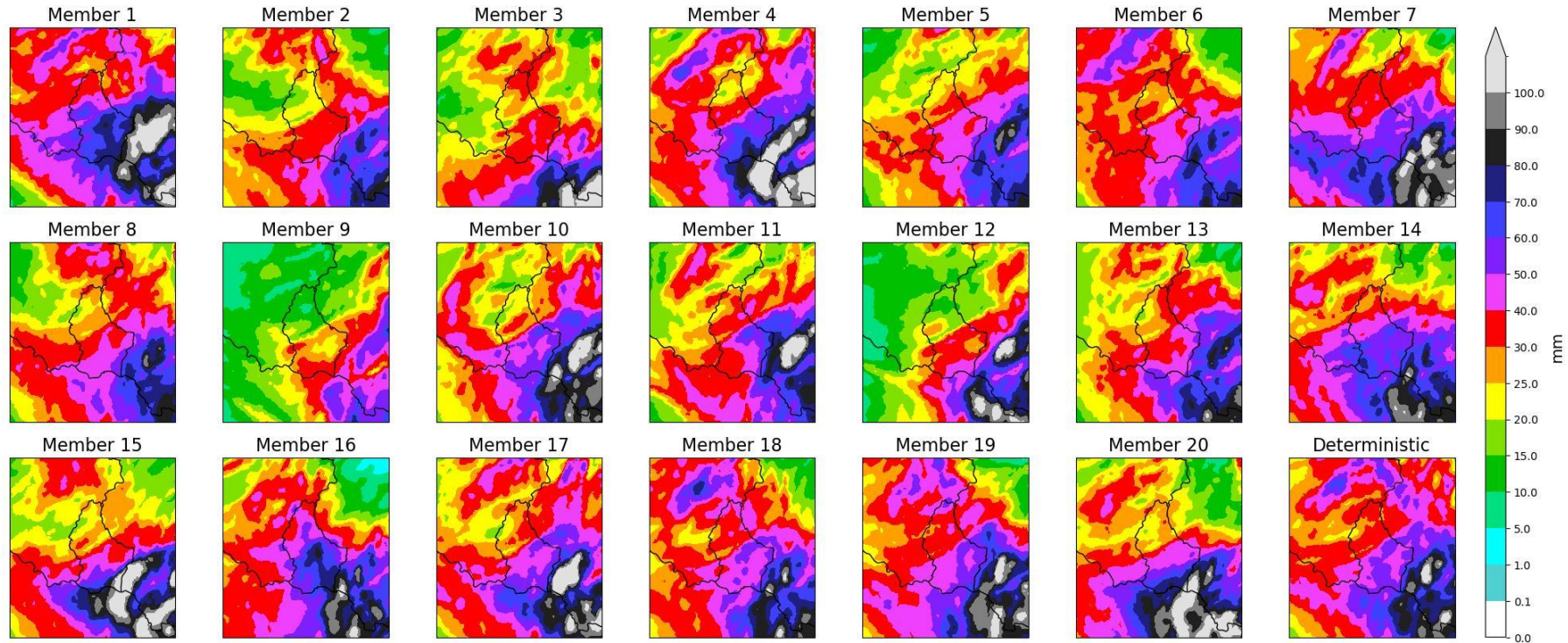
Forecasts provided by the high-resolution DWD weather model on 16/05 indicated **a high probability for 30-50 mm of rain within 24 hours (yellow threshold)**, especially in the eastern half of the country. **Major uncertainties persisted with regard to exceeding 50 mm within 24 hours (orange threshold)**, but it cannot be ruled out at that moment.

Precipitation Forecast 17/05 03 UTC – 18/05 03 UTC



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Model: ICON-D2-EPS 0.02° | Init: 17.05.2024 00:00 UTC | Valid: 18.05.2024 03:00 UTC
Parameter: 24-hourly Total Precipitation



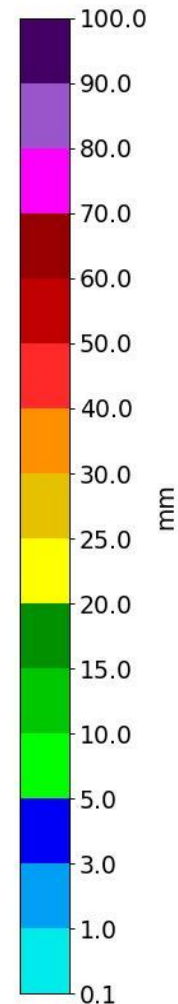
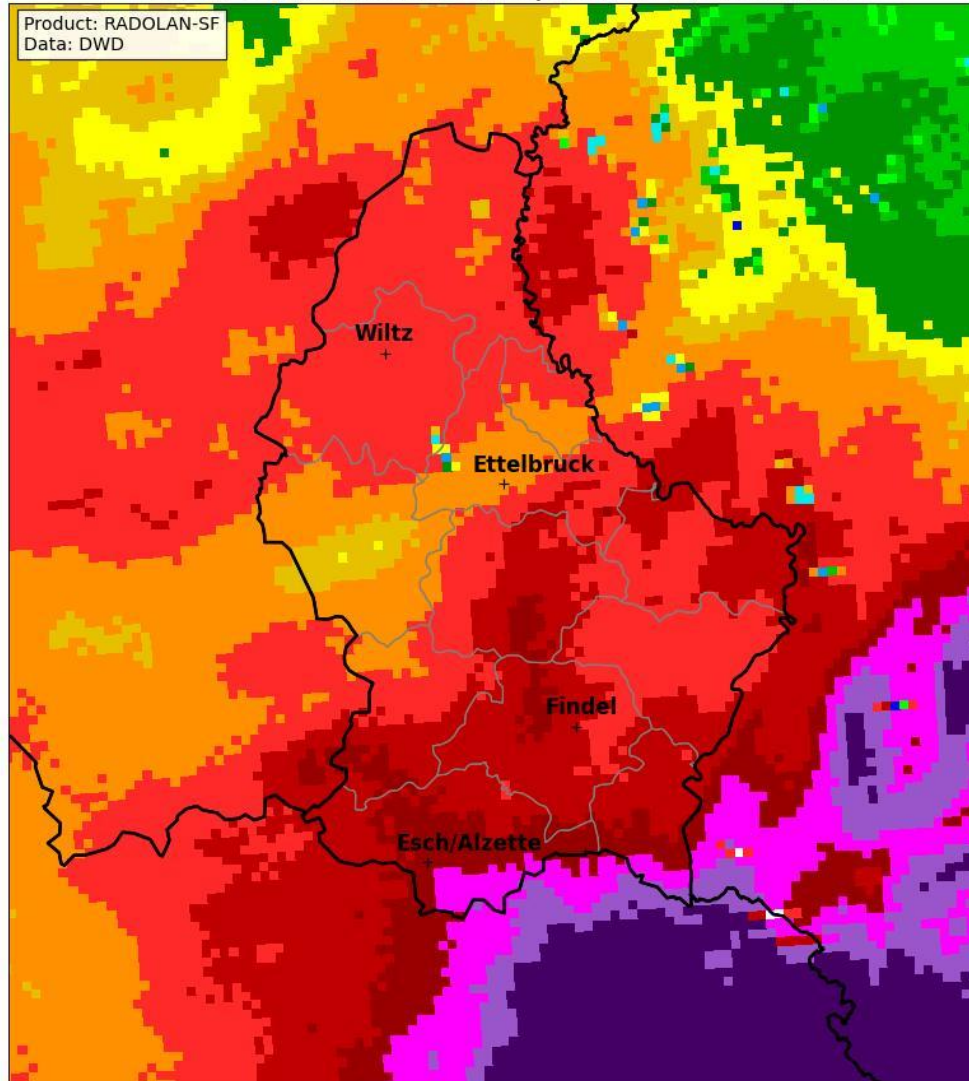
Forecasts provided by the high-resolution DWD weather model in the early morning of 17/05 indicated a **high probability for 30-50 mm of rain within 24 hours (yellow threshold) in the north and 40-60 mm (loc. 65 mm) in the south (orange threshold)**. Differences among models still remain significant (comparison with ECMWF, Météo-France, KNMI), but the DWD model showed the most stable run-to-run evolution during this situation and also performed the best for the July 2021 situation.

Estimated Precipitation 17/05 00 UTC – 18/05 00 UTC



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

16.05.2024 23:50 UTC - 17.05.2024 23:50 UTC
24-h Quantitative Precipitation Estimation



Calibrated radar-based precipitation estimation provided by DWD indicates widespread **24-hour rain totals** of **30-50 mm** in the **north** and **40-60 mm** in the **south**.

In some areas along the **French and German Border**, **60-70 mm** are suggested.



Administration
de la gestion de l'eau
Grand-Duché de Luxembourg

Prévision des crues et inondations du 17 au 19 mai 2024

Service de prévision des crues - généralités

- Mise à disposition des données mesurées et des prévisions du niveau d'eau sur *inondations.lu* et l'application mobile
 - Surveillance des niveaux d'eau des cours d'eau **majeurs (!)** en continu et messages de crue sur le niveau **national** selon trois niveaux de vigilance et des cotes prédéfinies (orange, rouge)
 - Information et communication (HCPN, CGDIS, Médias, etc.) et publication d'informations et bulletins de crues (orange, rouge) sur *inondations.lu* et avis de crue sur *meteolux.lu*
- Changement de la terminologie et des messages d'alerte avec le nouveau système d'alerte national LU-Alert

	Actuellement pas de risque de crues
Vigilance	La situation météorologique indique un risque éventuel de crue, soyez vigilant.
Pré-alerte	Risque de crues mineures pouvant entraîner des inondations et dommages locaux. Attention particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.
Alerte	Risque de crues majeures, provoquant des débordements susceptibles d'avoir un impact significatif sur les personnes et les biens; y compris dans des zones rarement inondées.

Situation météorologique et hydrologique du 17 mai

- Incertitudes/incohérences des prévisions des modèles météorologiques
→ énormes variations des niveaux d'eau dans les prévisions des crues
- Inondations les plus importantes principalement sur l'Alzette
→ néanmoins crue plutôt saisonnière d'une récurrence « annuelle/fréquente »
- Aucune cote de préalerte atteinte sur les affluents de l'Alzette ou de la Sûre

Station	Cote de préalerte	Cote d'alerte	HQx (temps de retour)
Hesperange (Alzette)	X	/	HQ2
Pfaffenthal (Alzette)	X	X	> HQ10
Steinsel (Alzette)	X	X	> HQ10
Mersch (Alzette)	X	X	HQ2
Ettelbrück (Alzette)	X	X	HQ2
Diekirch (Sûre)	X	/	/

Alerte à la population

- Le Service de prévision des crues a observé la situation depuis le lundi, le 13 mai
- Soir du 16 mai : Indications de crues mineures potentielles pour le lendemain
→ encore de grandes incertitudes sur la sévérité et la localisation exacte
 - Réévaluation le matin du 17 mai avec activation de la phase de vigilance (crues mineures possibles)
 - Communication via inondations.lu, App « Meine Pegel », GouvAlert, réseaux sociaux (Facebook)
 - Publication de 5 bulletins de crues pour l'Alzette et la Sûre, 4 bulletins de crues pour la Moselle

	Phase	Bassin versant Alzette	Bassin versant Sûre	Moselle
Crue	Vigilance	17.05. 10:00	/	17.05 23:30
	Préalerte	17.05. 14:00	17.05. 23:00	/
	Alerte	17.05. 17:00	/	/
Décru	Préalerte	18.05. 08:15	/	/
	Fin de crue	19.05. 00:00	19.05. 00:00	19.05 08:00



Bilan de la gestion des risques liés aux fortes précipitations des 17 et 18 mai 2024 et des inondations subséquentes

Réunion du 06.06.2024

Bilan opérationnel CGDIS

- Situation météorologique du 17 au 21 mai
 - Vendredi, 17.05
 - Actions selon fiche reflexe ALERTE INONDATIONS ROUGE
 - 5 Ordres d'opérations
 - Mise en alerte CIS/GIS & Info-SMS Bourgmestres (dans les zones alertées par location based SMS – HCPN)
 - 4 CERi pendant la journée
 - Activation CGO vers 16h50
 - Activation SDD vers 18h00 – 800 appels

Corps grand-ducal d'incendie et de secours



Cette fiche reflexe concerne toutes les alertes météo de type « ROUGE » selon le DTU intempéries à l'exception des alertes pour des canicules et froids extrêmes.

Responsable	Tâches à faire
Chef de salle	1. Après la réception de l'alerte METEO, prendre contact avec le prévisionniste de MétéoLux afin d'avoir des prévisions détaillées. 2. Informer le Coordinateur CGO 3. Suivre attentivement la situation opérationnelle et tenir au courant le Coordinateur CGO 4. Alerter en mode «UNWETTER» dès la deuxième intervention en parallèle de type « intempérie » pour un même CIS
Coordinateur CGO	1. Participer à la cellule d'évaluation du risque intempérie (CERi) pour évaluer le risque 2. S'échanger avec le Directeur de Salle sur la situation avertie 3. Se concerter avec le responsable CSU112 pour renforcer le CSU112 et préalerter la SDD pour demander les disponibilités 4. Envoyer par l'intermédiaire du CSU112 une INFO-SMS avec le niveau et type ainsi que les horaires de l'alerte météo aux destinataires suivants : a. CODIR (DIREX-SMS-Info) b. Cadres des CIS, GIS et SAMU i. [CENTRE-CHEFCIS-SMS-INFO] ii. [NORD-CHEFCIS-SMS-INFO] iii. [EST-CHEFCIS-SMS-INFO] iv. [SUD-CHEFCIS-SMS-INFO] v. [CHEFGIS-SMS-INFO] vi. [CHEFBASE-SMS-INFO] c. Chefs de bataillon et chefs de compagnie et chefs de peloton i. [NAT-CBN-SMS-INFO] ii. [NAT-CCIE-SMS-INFO] d. Personnel du CGO (CGO-SMS-INFO) e. Cadre GACO (inclus dans CHEFGIS-SMS-INFO) f. Personnel CSU112 (CSU112-SMS-Info) g. COMOPS ("WACHE") h. SDD (ALERTE SDD)



Direction de la coordination opérationnelle
Département de la conduite opérationnelle
CGO – Centre de Gestion des Opérations

Ordre d'opération inondation Mai 2024

Message de commandement N°2

1 Situation

Ab dem späten Mittag, frühen Abend sinn d'Niveau'en vun den Warnungen gehuewen ginn. Aktuell gelt:

- Nidderschlag:
 - o ALERTE ORANGE fir déi südlech Halschent vum Land
 - o ALERTE JAUNE fir déi nördlech Halschent vum Land
- Hëlchwaasser
 - o ALERTE ROUGE fir déi südlech Halschent vum Land mat besonneg betraff dem Uelzechtal mat:
 - Hesper, Pfendall, Steessel → HQ10
 - Mersch → HQ2-5 (gëint Metternuecht)

Meldung von der AGE (Inondations.lu)



Freitag
17.05.2024 16:59

Der Hochwassermeldedienst ist in **Wartbereitschaft, Gefahr von größerem Hochwasser, welches zu erheblichen Überschwemmungen führen kann; auch in seinen betroffenen Gebieten. Es besteht Gefahr für Mensch und Eigentum.** Aktualisierung mindestens zweimal am Tag oder bei Änderung der Lage.

Große Gefahr Freitag 17.05.2024 bis Samstag 18.05.2024

An der Alerte haben die Wasserstände bereits die „**cote de préalerte**“ an den Pegeln Hesperange, Pfaffenthal und Steinsel überschritten, an den Pegeln Mersch und Eitelbrück wird eine Überschreitung ab heute Abend erwartet.

Die aktuellen Wasserstände und Vorhersagen deuten mittlerweile auch auf eine Überschreitung der „**cote d'alerte**“ ab dem Nachmittag am Pegel Pfaffenthal und Steinsel und ab dem Abend am Pegel Hesperange und Mersch. An der gesamten Alerte werden sich die Wasserstände in einem erhöhten Bereich befinden.

Bilan opérationnel CGDIS



- Situation météorologique du 17 au 21 mai
 - Vendredi, 17.05: Bilan des opérations
 - 199 interventions
 - 173 caves inondées
 - 26 arbres tombés
 - 49 communes touchées
 - 21 CIS en mode « Unwetter-Alarmierung »
 - Lorraine + Saarland fortement touchées, pas de demande de renfort à ce stade
 - en parallèle B3 à Differdange pour explosion transformateur à 17h35



Bilan opérationnel CGDIS



- Situation météorologique du 17 au 21 mai
 - Samedi, 18.05
 - Alerte inondations encore ORANGE
 - Météo stable
 - Quelques interventions locales
 - Dimanche, 19.05
 - Pas d'alerte météo
 - Forte pluie dans région Mondorf/Schengen
 - A13 inondée, quelques interventions locales
 - Premières prévisions pour intempéries fortes pour le 21.05



Source: www.rtl.lu

Bilan opérationnel CGDIS



- Situation météorologique du 17 au 21 mai
 - Lundi, 20.05
 - Journée calme
 - CERI à 17h
 - Annonce alerte météo JAUNE, éventuellement ORANGE pour 21.5 (grande incertitude, aussi pour inondations)
 - Propose de renfort avec 1 peloton TEC + 1 section GSAQ au Saarland
 - Mardi, 21.05
 - CERI à 7h00
 - Confirmation alerte météo + inondations JAUNE
 - Journée calme avec seulement 1 intervention intempéries
 - Pas de besoin de renfort par le Saarland



Ministère des Affaires intérieures

Système d'alerte national: LU-Alert



Contexte

Contexte luxembourgeois – Loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile

- Art. 1er - La sécurité civile a pour mission la protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement contre les événements calamiteux, les sinistres et les catastrophes, l'information et l'alerte des populations ainsi que la préparation et la mise en œuvre de mesures et de moyens appropriés.
- Art. 2. - Les missions de sécurité civile sont assurées par les pompiers volontaires et professionnels du Corps grand-ducal d'incendie et de secours, en abrégé CGDIS.

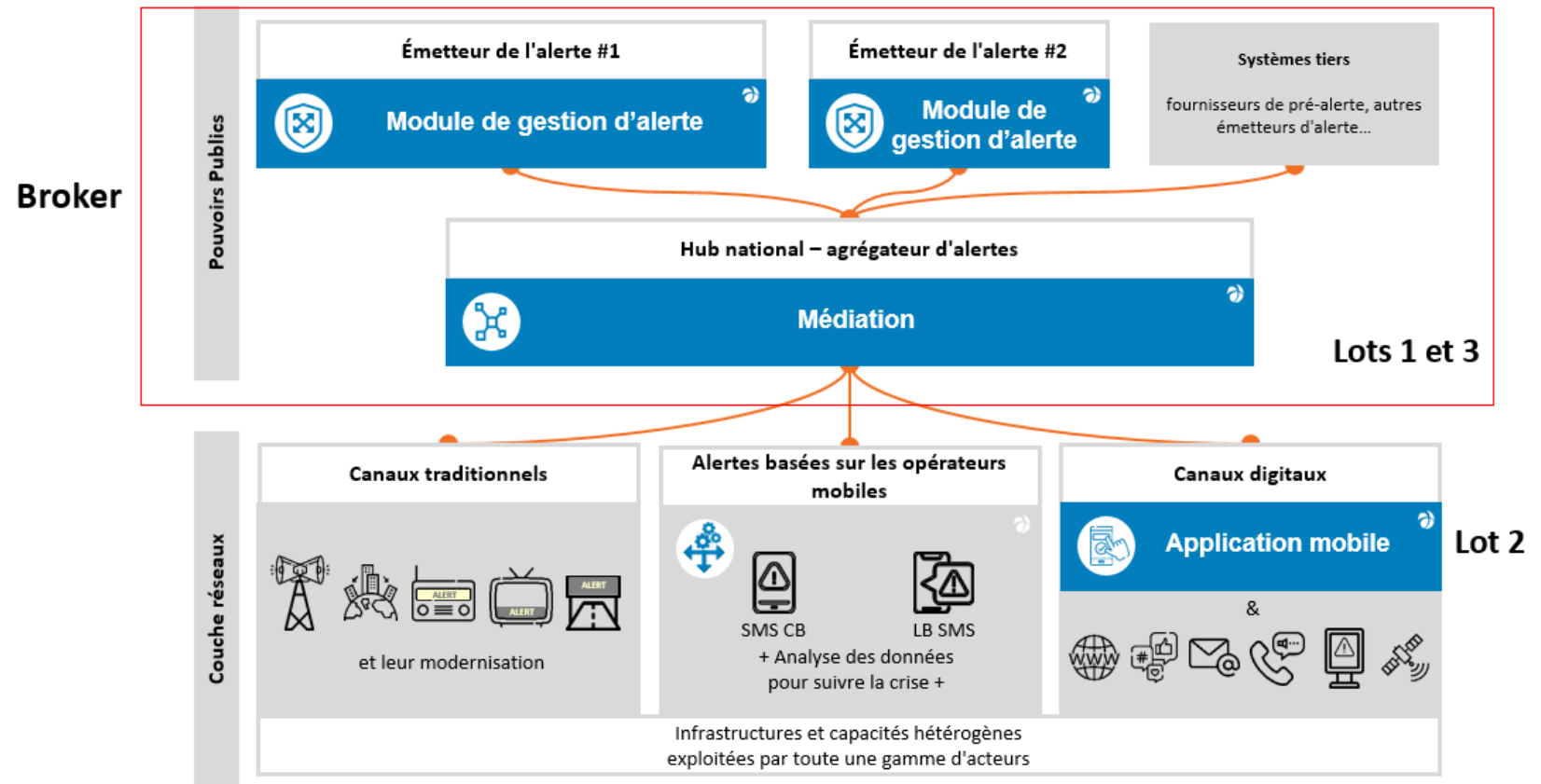
Contexte européen – Directive (UE) 2018/1972

- 21 juin 2022: alertes transmises aux utilisateurs finaux par des fournisseurs de services mobiles, via des équipements non connectés à l'internet
- Article 110: les Etats Membres doivent décider du mode de transmission des alertes, notamment les services de communications fondés sur la numérotation (SMS ou Cell Broadcast) ou via application mobile (GouvAlert)
- Critères: a) Equivalence en termes de couverture b) Réception des alertes publiques de manière aisée





Le système LU-Alert





Métiers

Les **différentes autorités publiques** qui sont menées de par leurs missions respectives à **communiquer des informations et alertes** à la population sont:

Abréviation	Dénomination complète de l'autorité
AGE	Administration de la gestion de l'eau
ALVA	Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire
CGDIS	Corps grand-ducal d'incendie et de secours
HCPN	Haut-commissariat à la protection nationale
MAE	Ministère des Affaires étrangères et européennes
MeteoLux	MeteoLux
Police	Police





Structure type des messages

La **structure type** à suivre dans le cadre d'envoi de messages via « LU-Alert », communément établie avec tous les métiers, est la suivante :

Evènement / Scénario / Lieu / Risques-conséquences / Instructions-actions / Plus d'informations

- **ATTENTION** : pas d'indication de lien(s) cliquable(s) !
La formulation à utiliser est : « Plus d'informations sur le site lu-alert » ou bien « Suivez le site lu-alert »
- **ATTENTION** : pour des raisons d'accessibilité, le texte ne doit pas être entièrement écrit en majuscules





Terminologie commune

Les métiers sont appelés à **utiliser la terminologie commune ci-dessous** et à adapter leurs procédures, applications mobiles, sites internet, brochures, etc. existantes en matière de gestion et de communication d'alertes/d'informations en ce sens

Scénario progressif

Awareness level yellow / Be aware (low risk / potential danger)	Niveau de vigilance jaune / Soyez attentifs (faible risque / danger potentiel)	Wachsamkeitsstufe gelb / Seien Sie aufmerksam (geringes Risiko / potenzielle Gefahr)
Awareness level orange / Be careful (medium risk / danger)	Niveau de vigilance orange / Soyez prudents (risque moyen / danger)	Wachsamkeitsstufe orange / Seien Sie vorsichtig (mittleres Risiko / Gefahr)
Awareness level red / Utmost vigilance (high risk / significant danger)	Niveau de vigilance rouge / Vigilance absolue (risque élevé / danger important)	Wachsamkeitsstufe rot / Äußerste Vorsicht (hohes Risiko / große Gefahr)





Terminologie commune

Scénario imminent

Danger imminent

Imminent danger / Immediate action	Danger imminent / Action immédiate	Akute Gefahr / Sofortiges Handeln
------------------------------------	------------------------------------	-----------------------------------

Amber alert

Kidnaping alert	Enlèvement d'enfant	Kindesentführung
-----------------	---------------------	------------------

Information et tests

Information

Information (No risk / no danger)	Information (Pas de risque / pas de danger)	Information (Kein Risiko / keine Gefahr)
-----------------------------------	---	--

Tests

Test (No risk / no danger)	Test (Pas de risque / pas de danger)	Test (Kein Risiko / keine Gefahr)
----------------------------	--------------------------------------	-----------------------------------





Dépôt de marque

Dépôt de la marque LU-Alert (nom et logos) afin de la rendre unique et de disposer du monopole sur le nom et les logos



LU  Alert





Conclusion